

Patrimoine naturel : la Dordogne, terre d'une diversité paysagère et écologique

La Dordogne séduit par la diversité et la qualité de ses paysages. Sa position de carrefour géographique, sa géologie variée, son relief complexe, ses terroirs contrastés concourent ainsi à la présence d'un patrimoine naturel et paysager remarquable.

Une nature à préserver et une responsabilité commune

La Dordogne bénéficie de milieux naturels uniques en termes de forêts, de rivières, d'espaces ruraux empreints d'une grande naturalité.



Pelouse calcaire - ©DR

Ces milieux naturels, qu'ils soient remarquables ou « ordinaires », constituent de véritables réservoirs de biodiversité à préserver, des lieux de refuge pour la faune et la flore.

Toutefois, comme partout ailleurs en France et en Europe, le département est confronté à l'érosion de la biodiversité : sous de fortes pressions anthropiques directes ou indirectes, les habitats se banalisent, se réduisent et se fragmentent, tandis que des espèces animales et végétales sont menacées.

Préserver le patrimoine naturel, c'est mener conjointement deux logiques :

- › sauvegarder les habitats naturels et les espèces remarquables, au sens "rares et menacés" afin de maintenir des foyers de biodiversité, mais également pour des raisons éthiques,
- › préserver la nature dite "ordinaire" en reconnaissant son rôle et les services essentiels qu'elle rend en maintenant les fonctionnalités des réseaux écologiques dans l'évolution des territoires.



Une responsabilité commune : La biodiversité est un enjeu vital pour l'Homme par les biens et services qu'elle procure : nourriture, eau, traitement des maladies, régulation du climat, aménités diverses...

Comme ailleurs, la biodiversité en Dordogne s'érode !



Notre perception réelle d'une perte de biodiversité en Dordogne est difficile car nous en avons une image d'un département rural où les paysages concourent à l'idée d'une grande naturalité.

Pourtant le rythme actuel de disparition des espèces sauvages est sans précédent dans l'histoire de l'humanité et il s'accélère, avertissent les experts. La Dordogne n'échappe pas à ce constat. Les espèces inféodées à des milieux qui se dégradent (milieu agricole, milieu forestier) sont les premières concernées. Le constat est particulièrement vrai sur les insectes et les oiseaux.

Les causes, toutes d'origine humaine, en sont la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions multiples et l'introduction d'espèces exotiques invasives pour notre territoire.

Mais une biodiversité originale liée aux différents milieux naturels



L'influence océanique à l'ouest, les marges du massif central à l'Est et l'influence méditerranéenne au sud permet à la Dordogne de se singulariser par ses vastes ensembles naturels de landes et pelouses à affinités méditerranéennes, ses zones humides, ses milieux boisés de feuillus et de résineux, ses espaces agricoles extensifs. Cet assemblage concourt à la présence assez considérable d'espèces animales et végétales.

Quelques chiffres :

- 272 espèces d'oiseaux recensées en Dordogne sur les 588 espèces de France métropolitaine,
- 81 espèces de mammifères sur les 104 espèces de France métropolitaine,
- 633 espèces de papillons sur les plus de 5 000 espèces de France métropolitaine,
- 69 espèces de libellules sur les 100 espèces de France métropolitaine.

La connaissance est encore sporadique pour certaines espèces dont les insectes.

Le Département peut agir pour préserver l'environnement naturel (cours d'eau, zones humides, espèces animales et végétales) à différents niveaux. Le Département intervient sur les sites naturels qu'il possède et soutient les acteurs locaux (collectivités, associations), engagés pour la préservation de leur patrimoine naturel. Cette action vient en compensation de l'urbanisation du territoire et elle est financée par la Taxe d'Aménagement (TA) qui est prélevée sur les permis de construire.

Il accompagne également les acteurs locaux dans l'étude de leurs territoires et dans la programmation de leurs actions spécifiques : inventaires, diagnostics, plans de gestion...

Le Département peut intervenir dans la protection du foncier des sites naturels en mettant en place, sur certains territoires sensibles, des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS). Il peut ainsi acquérir et aider les collectivités locales à acquérir des parcelles au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces terrains sont dès lors protégés de tous projets de construction et ouverts au public.

ACTUALITÉS



La journée Jardins et paysages se penche sur le rôle des aménagements paysagers face au changement climatique



L'appel à candidatures pour les 5e Trophées du développement durable Dordogne-Périgord est lancé

Les nappes libres et captives réactives :

Code couleur de l'indicateur du
niveau des nappes

● Niveau très bas
● Niveau bas
● Niveau modérément bas
● Niveau autour de la
moyenne
● Niveau modérément haut
● Niveau haut

AGRICULTURE,
ENVIRONNEMENT

**Etat quantitatif des
eaux souterraines
au 1er avril 2024**

